

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2018

Le 7 mai 2018 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 30 avril 2018.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Maire
Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué
Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint
Madame Florence DABIN, Monsieur John DAVIS, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Roger MASSE, Monsieur Jean LELONG, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Madame Simone POUPARD : Adjoints
Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Elisabeth HAQUET, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Maya JARADE, Madame Nathalie GODET, Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON, Monsieur Gilles ALLINDRE, Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Patrice BRAULT, Madame Catherine BODET, Monsieur Jean-Claude BESNARD, Monsieur Jean-Marc VACHER, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur André CERQUEUS, Monsieur Bernard RABILLER, Monsieur Ammar HADJI, Madame Dominique SOURIAU : Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Madame Laurence TEXEREAU à Monsieur Benoît MARTIN, Monsieur Olivier BAGUENARD à Madame Florence DABIN, Monsieur Jordan JOUTEAU à Madame Catherine BODET, Madame Gwénaëlle DUCHESNE à Monsieur François DEBREUIL, Amélie BROQUAIRE à Madame Simone POUPARD, Madame Magalie GREAU à Madame Dominique SOURIAU, Monsieur Xavier COIFFARD à Monsieur Ammar HADJI, Madame Catherine CANALS à Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur Youssef LAARABI à Monsieur Jean-Marc VACHER.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Evelyne PINEAU comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 9 avril 2018 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS N° 2018/133 A N° 2018/179 PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions, numéros 2018/133 à 2018/179 du mois d'avril, prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

1 - COORDINATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 - ADHÉSION AUX ECHANGES DÉMATÉRIALISÉS DE DONNÉES D'ETAT CIVIL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention avec le Ministère de la Justice et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés fixant les modalités de traitement des demandes de vérification électronique d'état civil entre les services d'État Civil de la Ville de Cholet et les services de l'Etat ou des collectivités territoriales, les organismes gérant des régimes de protection sociale ainsi que les notaires.

1.2 - PERSONNEL MUNICIPAL - TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – de procéder aux suppressions et créations des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de la Voirie et des espaces publics	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques	1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise	Modification suite à promotion interne	09/05/18

Direction de l'Education	2 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques (31,5/35 ^{ème})	2 emplois du cadre d'emplois des agents de maîtrise (31,5/35 ^{ème})	Modification suite à promotion interne	09/05/18
Direction de la Population et de la Sécurité	1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise	1 emploi du cadre d'emplois des techniciens	Modification suite à promotion interne	09/05/18

1.3 - PERSONNEL MUNICIPAL - BESOINS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique : d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour assurer le renfort suivant au Service des Sports :

DIRECTION DE L'ÉDUCATION : Budget principal Service des Sports			
Cadre d'emplois/emploi	Rémunération	Missions	Durée maximale
Adjoint administratif territorial	IB 347 - IM 325	Participer à la préparation de l'étape du Tour de France	3 mois (à temps complet)

Sachant que la durée annoncée constitue un maximum et est donnée à titre prévisionnel.

1.4 - ELECTIONS AU COMITE TECHNIQUE ET AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL - DESIGNATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS TITULAIRES DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel pour siéger au sein du comité technique commun (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), soit 3 représentants à la Ville et 1 représentant au Centre Communal d'Action Sociale.

Article 2 - de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel pour siéger au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), soit 3 représentants à la Ville et 1 représentant au Centre Communal d'Action Sociale.

1.5 - PROTECTION FONCTIONNELLE - INSOLVABILITE DE L'AUTEUR - INDEMNISATION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'arrêter les conditions de versement de l'indemnisation des agents, victimes d'agressions, dans le cadre de la protection fonctionnelle comme suit :

- sur demande écrite de l'agent victime, justifiant :

- de l'obtention d'un jugement, devenu définitif, lui octroyant une indemnité,
- de l'insolvabilité de l'auteur des faits constatée après épuisement, par l'agent victime, des voies de recours en vue du recouvrement des sommes allouées.

- dans la limite des crédits votés annuellement, à hauteur des sommes allouées par les juridictions compétentes en réparation du préjudice subi.

2 - FINANCES, COMMERCE, ÉCONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

2.1 - COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – d'arrêter les comptes de gestion 2017 du budget principal, du budget annexe des opérations d'aménagement et du budget annexe du stationnement présentés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

2.2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPION, Premier Adjoint, Monsieur le Maire ne participant pas au vote,

Article 1 - d'approuver, à l'unanimité (34 Pour – 10 Abstentions), les comptes administratifs 2017 du budget principal, du budget annexe des opérations d'aménagement et du budget annexe du stationnement.

Article 2 - de constater, à l'unanimité (44 Pour), leur concordance avec les comptes de gestion correspondants.

Article 3 - de reconnaître, à l'unanimité (44 Pour), la sincérité des restes à réaliser.

3 - SPORT, JEUNESSE, ACTION CULTURELLE

3.1 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CHOLET TWIRLING

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 241 € à l'association Cholet Twirling, afin de contribuer aux frais engendrés par la participation de quatre jeunes twirlers du club au Championnat National 2018.

3.2 - THEATRE DE L'EQUINOXE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Théâtre de l'Equinoxe, pour l'acquisition d'un vidéo-projecteur, matériel nécessaire à la mise en œuvre du ciné-théâtre " Haroun et la mer des histoires ".

3.3 - ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ORCHESTRE HARMONIQUE DE CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention de partenariat à souscrire avec l'Orchestre Harmonique de Cholet pour une durée de trois ans, à compter de sa signature, destinée à soutenir le projet artistique et musical de l'association sur l'ensemble du territoire.

4 - SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, INTÉGRATION, ENSEIGNEMENT

4.1 - CLUBS COUP DE POUCE - ROTARY CLUB DE CHOLET - ACCEPTATION D'UN DON

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – d'accepter le don de 1 000 € du Rotary Club de Cholet destiné à soutenir les dispositifs Clubs Coup de Pouce, dans le cadre de son action en faveur de la lutte contre l'illettrisme. Cette somme servira au financement des abonnements aux magazines destinés aux clubs Coup de Pouce CLE et Coup de Pouce Langage.

4.2 - PARTENARIAT AVEC LES SOCIÉTÉS LEROY-MERLIN - GENEL (MCDONALD'S) ET L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE - LA JOURNÉE DES CITOYENS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour, 2 Abstentions),

DECIDE

Article unique - d'approuver les conventions de partenariats ci-annexées à conclure avec les Sociétés LEROY-MERLIN et GENEL (McDonald's) ainsi que l'association " Prévention Routière " qui par leurs actions œuvrent à la réussite, au civisme et à la sécurité de " La Journée des Citoyens " du samedi 26 mai 2018.

5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

5.1 - INITIATION A LA DEMARCHE PROJET PAR UN GROUPE D'ETUDIANTS AGROCAMPUS OUEST SUR LE JARDIN HISTORIQUE DU MAIL A CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention tripartite à conclure avec l'Institut National Supérieur des Sciences Agronomiques Agroalimentaires Horticoles et du Paysage et le groupe d'étudiants d'AGROCAMPUS OUEST fixant à 1 000 € maximum le montant pris en charge par la Ville pour les frais engagés dans la réalisation de l'étude du réaménagement du Jardin du Mail.

5.2 - RÉTROCESSION PAR LA RÉSIDENCE LE CHIRON - RUES HENRI ROBERT ET GUSTAVE FLAUBERT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la rétrocession à l'euro symbolique, par le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier le Chiron, de la rue Henri Robert et d'une partie de la rue Gustave Flaubert, cadastrées section BW n^{os} 431p et 432, d'une superficie totale d'environ 3 225 m², sous la condition suspensive de versement à l'Agglomération du Choletais par le syndicat de copropriété de la somme de 46 000 € correspondant à la contribution financière dans le cadre des travaux de renouvellement des réseaux eaux usées et pluviales.

Article 2 - de prendre en charge les frais de notaire pour la rédaction de l'acte authentique et de géomètre.

Article 3 - de classer ces voies dans le domaine public routier communal.

Article 4 - de solliciter pour cette rétrocession l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Cf. annexe 5.2

5.3 - BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES EFFECTUEES EN 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver le bilan annuel des acquisitions et cessions opérées par la Ville en 2017.

Cf. annexe 5.3

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le président
Gilles BOURDOULEIX

Le secrétaire
Madame Evelyne PINEAU

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 7 mai 2018,

Florence JAUNEAULT	Michel BONNEAU	Benoît MARTIN	Jean-Claude BESNARD
Michel CHAMPION	Frédéric PAVAGEAU	Sandrine RAOUX	Jean-Marc VACHER
Florence DABIN	Natacha POUPET- BOURDOULEIX	François DEBREUIL	Anne GRAVELEAU- HARDY
John DAVIS	Simone POUPARD	Maya JARADE	André CERQUEUS
Isabelle LEROY	Sylvie ROCHAIS	Nathalie GODET	Bernard RABILLER
Roger MASSE	Jean-Michel BOISSINOT	Jean-Jacques BOURGUIGNON	Ammar HADJI
Jean LELONG	Patricia RIGAUDEAU	Gilles ALLINDRE	Dominique SOURIAU
Annick JEANNETEAU	Jean-François BAZIN	Patrice BRAULT	
Jean-Paul BREGEON	Elisabeth HAQUET	Catherine BODET	

TABLEAU DES ACQUISITIONS OPEREES EN 2017 PAR LA VILLE DE CHOLET

Date de la Délibération du Conseil Municipal	Date de l'acte	Désignation du bien	Localisation	Superficie	Références Cadastres	Cédant	Nature et objet de la transaction	Conditions de la cession	Montant
12/09/2016	06/01/2017	Voiries	Rue Ambroise Paré	2 m ²	DI 213-214	Société Axentia	Rétrocession	Euro symbolique	1,00 €
10/07/2017	03/11/2017	Voiries + espaces verts	Lotissement Tourmesol	7 285 m ²	DL 519-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-543-544-545-546-547-548-549-550-552	LOGI OUEST	Rétrocession	Euro symbolique	1,00 €
10/07/2017	19/12/2017	Voiries + espaces verts	Lotissement Le Clos Saint Bonnet Puy-Saint-Bonnet	17 802 m ²	950 AW 607-608-609-648-652	EURL Saint Louis Immobilier	Rétrocession	Gratuit	/
12/12/2016 Décision de préemption	22/03/2017	Bâtiments	78 boulevard de Strasbourg	936 m ²	AZ 628-629-630	Société Ouest Technique Aménagement	Préemption dans le cadre du projet de restructuration du quartier gare	/	110 000,00 €
4 acquisitions pour un montant de 110 002,00 € dont 2 à l'euro symbolique et 1 gratuite									

TABLEAU DES CESSIONS OPEREES EN 2017 PAR LA VILLE DE CHOLET

Date de la Délibération du Conseil Municipal	Date de l'acte	Désignation du bien	Localisation	Superficie	Références Cadastres	Acquéreurs	Nature et objet de la transaction	Conditions de la cession	Montant – prix
10/10/2016	27/11/2017	Immeuble	48 rue des Bons Enfants	604 m ²	AT 974	ADAPEI 49	Cession de l'immeuble loué auparavant au Pôle Emploi	/	560 000,00 €
14/11/2016	14/12/2017	Terrain	Zone du Cormier	411m ²	HY 306	ALTER PUBLIC	Cession d'un terrain dans le cadre de la zone du Cormier	/	1 028,00 €
14/11/2016	15/02/2017	Terrain	Maulévrier -Chemin du Pont Bouchar	40 m ²	C 811	M Philippe Ayrault	Cession d'un délaissé au riverain	0,25 €/m ²	10,00 €
13/02/2017	09/10/2017	Immeuble	1 rue Lamarque – 27 rue du Devau	1 849 m ²	AK 491-492-668-669	SCI Maison des Sciences	Cession d'un immeuble occupé auparavant par l'association Société des Lettres et des Arts	/	250 000,00 €
10/07/2017	27/11/2017	Terrain	49 rue de Saint Eloi	33 m ²	BZ 528	Monsieur Xavier Uzereau	Régularisation de limite de propriété	10 €/m ²	330,00 €

5 cessions pour un montant de 811 368 €

TABLEAU DES ECHANGES OPEREES EN 2017 PAR LA VILLE DE CHOLET

DATE DELIBERATION	DATE ACTE	Désignation du bien	Localisation	Superficie	Références Cadastres	ECHANGISTE	Nature et objet de la transaction	Conditions - SOULTE	Montant
14/11/2016 11/09/2017 9/10/2017	22/12/2017	Terrain	Quartier Jean Monnet Rues Veillon, Bizet, Massenet	Ville : 609 m ² SLH : 427 m ²	Ville cède BV 553-554-557 SLH cède BV 552	Sèvre Loire Habitat	Régularisation des propriétés	/	/
13/02/2017	22/12/2017	Terrain	Rue du Bocage	Ville : 459 m ² SCI CAUGURA : 316 m ²	Ville cède BN 536-554-556 SCI CAUGURA cède BN 551	SCI CAUGURA	Echange de terrains pour compléter l'espace vert en bordure du boulevard de la Minée	5 €/m ² Delta de 143 m ²	715,00 €

2 échanges dont un échange sans soulte et un échange avec soulte de 715 € au profit de la Ville